

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le trois juillet deux mille vingt, se sont réunis en séance ordinaire à la salle des fêtes.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne LABARRIERE, Jean-Louis GARNIER, Isabelle PRUD'HOMME, Daniel DERRIEN, Sandrine PROUST, Jeanne FETTU, Guillaume CHEREL, Christine DEFAUT, Stéphane MAGRENON, Thierry BLONDEL, Christine FRESSONNET, Eric PILLOTON, Isabelle LEPARMENTIER, Pierre BERNARDAUD, Gérard LAVIGNE, Lucile NADAUD, David MESCHIN, Maïté FLAUSSE, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD, Catherine CODRIDEX, Bertrand DOUCET.

Absent représenté : Bruno GUISE (procuration à S. Proust), Aude TRECOURT-BESSARD (procuration à J.L. Garnier), Fabienne RASSON (procuration à I.Prud'Homme) et Jean-Louis FOURNIER (procuration à G. Demont).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Thierry BLONDEL est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



D 2020-146 : élections sénatoriales / désignation des délégués

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de désigner les délégués et suppléants qui intégreront le collège électoral devant élire les sénateurs en septembre 2020, conformément au procès-verbal spécifique établi pour ces désignations.



D 2020-147 : compte de gestion 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions : Guy Demont, Marie-Christine Bastard, Jean-Louis Fournier, Catherine Codridex et Bertrand Doucet), déclare :

- ✚ que le compte de gestion de la ville dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



D 2020-148 : compte administratif 2019

Avant de passer à l'approbation des comptes, Monsieur le maire quitte la salle.

Réuni sous la présidence de son doyen, Guy DEMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Claude Baudin, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions : Guy Demont, Marie-Christine Bastard, Jean-Louis Fournier, Catherine Codridex et Bertrand Doucet), décide :

- ✚ de donner acte au maire de la présentation faite du compte administratif 2019 de la ville, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
total des mandats (dépenses)	6 951 643,79 €
total des titres (recettes)	8 633 009,73 €
Excédent	1 681 365,94 €
<i>Investissement</i>	
total des mandats (dépenses)	4 514 507,01 €
total des titres (recettes)	6 095 247,70 €
Excédent	1 580 740,69 €

- ✚ de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulements du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✚ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- ✚ d'arrêter et d'approuver les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



D 2020-149 : décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions : Guy Demont, Marie-Christine Bastard, Jean-Louis Fournier, Catherine Codridex et Bertrand Doucet), décide :

- ✚ d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal comme suit :

<i>Opérations</i>	<i>BP</i>	<i>DM1</i>	<i>Total</i>
200 Equipements généraux 21568	6 670,00	+ 8 000,00	14 670,00
2001 Complexe municipal Le Spot 2313	373 475,94	+ 65 000,00	438 475,94
204 Sports et loisirs 2135 2188	20 000,00 21 100,00	- 6 500,00 - 3 500,00	13 500,00 17 600,00
206 Voirie et réseaux 2041513 2158 2182 2315	0,00 8 000,00 0,00 2 116 161,21	+ 302 000,00 + 3 600,00 + 8 400,00 - 377 000,00	302 000,00 11 600,00 8 400,00 1 739 161,21
Total	2 545 407,15	0,00	2 545 407,15

- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.



D 2020-150 : conservatoire de musique et de danse / exonération de droits

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'accorder la gratuité de l'enseignement du troisième trimestre 2020 aux élèves du conservatoire de musique et de danse.



D 2020-151 : vente immeuble La Poste au 5 rue de l'Océan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (5 contre : Guy Demont, Marie-Christine Bastard, Jean-Louis Fournier, Catherine Codridex et Bertrand Doucet), décide :

- ✚ de constater la désaffectation de l'immeuble cadastré section AC n° 336,
- ✚ de déclasser l'immeuble cadastré section AC n° 336 et de l'intégrer au domaine privé communal,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération,
- ✚ d'accepter la cession de l'immeuble sis 5 rue de l'Océan à Saint-Palais-sur-Mer (17420), cadastré section AC n° 336, au profit de la SCI FONCIER ET MINERAUX 17, dont le siège est à Thénac (17460), lieudit « Le Fief de la Clochetterie », au prix de 877 000 € (huit cent soixante-dix-sept mille euros) aux conditions suspensives décrites dans la proposition d'achat,
- ✚ de dire que la réalisation par acte authentique pourra avoir lieu au profit de l'acquéreur ou de toute autre personne physique ou morale qu'il se réserve de désigner mais qu'il sera dans ce cas personnellement obligé, avec la personne désignée, au paiement du prix et à l'exécution de toutes les conditions de la vente, à la condition que cette substitution n'entraîne pas l'application des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de la consommation,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire, ou toute personne qui s'y substituerait, à signer l'acte à intervenir, ainsi que tous autres documents afférant à la présente vente,
- ✚ de dire que l'avant contrat et l'acte de vente seront établis par Maître Hélène Queguiner, notaire à La Rochelle, avec le concours de Maître Hugues Le Brettevillois, notaire à Royan.



D 2020-152 : angle rue des Mouettes et rue des Rossignols / parcelle AT n° 1031 / désaffectation et déclassement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section AT n° 1031.
- ✚ de déclasser la parcelle AT n° 1031 et de l'intégrer au domaine privé communal,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.



D 2020-153 : angle rue des Mouettes et rue des Rossignols / parcelle AT n° 1031 / vente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de valider la vente de la parcelle cadastrée section AT n° 1031 d'une contenance de 4 m² à Monsieur et Madame CROUZET, sis 14 rue de Loigny à Orléans (45000), au prix de 148 € (cent quarante-huit euros),
- ✚ de dire que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,
- ✚ de dire que le transfert de propriété sera constaté par acte notarié,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.



D 2020-154 : chemin du Temple / construction de logements locatifs sociaux / acquisition et vente parcelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section AP n° 251 d'une contenance de 44 m², sise lieudit « Courlay » à Saint-Palais-sur-Mer (17420), à la société GpM Immobilier, sise 32 avenue des Fourneaux à Angoulins-sur-Mer (17690), au prix de 1 540 € (mille cinq cent quarante euros),
- ✚ d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section AP n° 104 d'une contenance de 250 m², sise lieudit « Courlay » à Saint-Palais-sur-Mer (17420), à la société GpM Immobilier, sise 32 avenue des Fourneaux à Angoulins-sur-Mer (17690), au prix de 41 000 € (quarante et un mille euros),
- ✚ de dire que ce double transfert de propriété sera constaté par Maître Thierry Gilbert, notaire associé à Royan (17200),
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.



D 2020-155 : dénomination et numérotation voie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de nommer la voie interne privée desservant le lotissement situé rue des Jacinthes : « impasse des Agapanthes »,
- ✚ de numéroter cette impasse du n° 2 au n° 8.



D 2020-156 : commission communale des impôts directs / désignation des membres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de proposer une liste de 16 noms de titulaires et une liste de 16 noms de suppléants pour représenter la commune à la commission communale des impôts directs, comme suit :

- *Délégués titulaires :*

GUERRY Jean-Philippe	Gérant de sociétés	16 bis allée de la Corvette	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
GIACHETTO Corinne	Employée	73 avenue de Verdun	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
CHEREL Guillaume	Chef de service	17 rue des Fauvettes	17421 SAINT-PALAIS-SUR-MER
BONNETEAU Jean-Claude	Retraité	44 avenue de la République	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
SEUROT Marie-Caroline	Gestionnaire camping	20 rue du Bois du Roy	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
BOUCHER André	retraité	6 bis rue du Logis	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
BONNEAU Gilles	Retraité	20 rue des Romarins	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
FREMINET Christine	Retraitee	12 allée de la Marjolaine	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
DEMONT Guy	Retraité	5 allée Arsène Chollet	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
CHARLES Hervé	Maitre artisan	13 chemin des Mésanges	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
MESCHIN David	Gérant PME	3 rue Jean Nappée	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
CURAUDEAU Françoise	Retraitee	8 rue des Fusains	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
NOCQUET Gérard	Retraité	5 rue des Genêts	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
PIOCHAUD Gilles	Retraité	2 rue du Four	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
BRUNETEAU Jacques	Retraité	21 rue du Four	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
VOZEL Didier	Retraité	9 chemin des Jasmins	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER

- *Délégués suppléants :*

MANDIN Daniel	Gérant de société	13 impasse des Hirondelles	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
BARRIER Jean-Jacques	Retraité	7 allée de la Caravelle	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
PRIET Alain	Chef d'entreprise	3 avenue de la Cheville	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
THUILLIER Daniel	Retraité	10 rue des Camélias	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
TESSERON Elisabeth	Gérante de société	50 rue du Logis	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
VIDAL Philippe	Retraité	74 bis corniche de Nauzan	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
LA SCOLA Vito	Retraité	6 allée des Flamands Roses	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
LEMOINE Christian	Retraité	9 allée des Drakkars	17420 SAINT PALAIS SUR MER
NADAUD Lucile	Commerçante	147 av de la Ganipote	17420 SAINT PALAIS SUR MER
BESNARD Philippe	Retraité	37 rue de l'Océan	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
BOULERAND Jean-Luc	Retraité	26 rue des Grives	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
CODRIDEX Catherine	Gestionnaire camping	87 av de la grande Côte	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
RENE Pascal	Retraité	6 rue des Mouettes	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
CARRE Alain	Retraité	4 chemin du Temple	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
AUBREE Yannick	Retraité	27 rue des Châtaigniers	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
FETTU Patrick	Retraité	7 rue des Arums	17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER



D 2020-157 : commission locale de site patrimonial remarquable / désignation des représentants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de désigner les représentants suivants pour siéger à la commission locale de site patrimonial remarquable :

Titulaires :

Maire : Claude BAUDIN
Guy DEMONT
Jean-Louis GARNIER
Isabelle LEPARMENTIER
Stéphane MAGRENON
Sandrine PROUST

Suppléants :

Catherine CODRIDEX
Gérard LAVIGNE
Lucile NADAUD
Christine DEFAUT
Christine FRESSONNET



D 2020-158 : fourrière animale et recueil des animaux en divagation / convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'approuver la convention de partenariat entre la commune et l'association « LES AMIS DES BETES » pour la fourrière animale,
- ✚ d'attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) à cette association,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.



D 2020-159 : abattement sur les droits de terrasse et du marché

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'accorder un abattement de 25 % sur l'ensemble des droits de terrasse pour l'année 2020,
- ✚ d'accorder un abattement de 50 % sur le montant de l'abonnement hors saison du marché extérieur pour l'année 2020.



D 2020-160 : modification tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'adopter la modification du tableau des effectifs proposé,
- ✚ d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2020.



D 2020-161 : création de deux emplois de rédacteur territorial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2020 afin de permettre la nomination des agents inscrits sur la liste d'aptitude des lauréats du concours 2019 publiée par arrêté du centre de gestion 17 le 6 mars 2020,
- ✚ de créer deux postes de rédacteur territorial à temps complet,
- ✚ corrélativement, de supprimer :
 - un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- ✚ d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2020.



D 2020-162 : création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2020 afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur le tableau d'avancement de grade établi par le centre de gestion 17 le 28 mai 2020,
- ✚ de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- ✚ corrélativement, de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,
- ✚ d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2020.



D 2020-163 : création d'un emploi permanent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de créer un poste d'agent d'entretien à temps non complet (8/35^e) à compter du 1^{er} septembre 2020 ouvert au grade d'adjoint technique territorial, de catégorie C, de la filière technique échelle C1,
- ✚ en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de dire que ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53,
- ✚ d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée à compter du 1^{er} septembre 2020,
- ✚ d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2020.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 heures.

